



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉSUMÉ RÈGLEMENT 249-2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, Benoit Charbonneau, ce qui suit :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 163-2015 AFIN D'ASSUJETTIR CERTAINES OPÉRATIONS CADASTRALES DANS UN SECTEUR MONTAGNEUX

A été adopté par le conseil municipal et est entré en vigueur à la date mentionnée ci-après en regard du règlement suivant :

Date d'adoption : 11 novembre 2024
Date d'entrée en vigueur : 27 novembre 2024
DONNÉ à Lantier ce 6^e jour de décembre de l'an deux mille vingt-quatre

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier